

PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2015

Budget principal Budgets annexes de l'eau Régie d'exploitation de l'Elispace

RAPPORT DE PRESENTATION

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2015 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 20 novembre 2014 et sera suivi de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Les projets de budgets principal et annexes de l'eau et de la régie d'exploitation de l'Elispace sont soumis à l'assemblée délibérante dès le mois de décembre afin de se conformer au principe budgétaire de l'antériorité qui a l'avantage de faire coïncider la périodicité des prévisions avec celle de l'exécution budgétaire. S'agissant des autres budgets annexes constituant des « opérations de lotissements », ils seront proposés dans le courant du 1^{er} trimestre 2015, ce afin de pouvoir comptabiliser les stocks issus des comptes administratifs 2014.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la ville (3ème étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse finances@beauvais.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page le 24/05/2013 et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville (<http://www.beauvais.fr>) à la rubrique « économie-emploi / budget de la ville ».

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL	page 3
A - Section de fonctionnement	page 3
1 - les recettes de fonctionnement	page 3
2 - les dépenses de fonctionnement	page 8
B - Section d'investissement	page 13
1 - les ressources d'investissement	page 13
2 - les emplois d'investissement	page 16
C - Répartition du budget principal sur 100 € et ratios financiers définis à l'article R2313-1 du CGCT.	page 19
BUDGETS ANNEXES	page 21
A - Eau	page 21
B - Régie exploitation Elispace	page 23

Synthèse générale

Les éléments marquants du projet de budget 2015 à souligner sont :

La baisse historique de -3,3% du budget 2015 de la ville de Beauvais qui totalise 107,8M€ à comparer aux 111,5M€ de 2014. Cette baisse s'explique par le désengagement financier de l'Etat (pages 6 à 8 du rapport) et la diminution attendue du niveau des subventions d'investissement (page 14 et 15) qui pèsent sur les finances communales à hauteur de -4,4M€ ;

La municipalité a adopté un ensemble de mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire dont les principales consistent à diminuer le niveau des charges de gestion courante et financières de -2,41M€ (pages 9 à 11), mais aussi le niveau de la programmation annuelle en matière d'investissement de -2,95M€ (page 18 à 19).

L'ensemble de ces mesures « conservatoires » permettent **de ne pas accroître l'endettement de la ville de Beauvais** : en effet, le recours à des nouveaux emprunts atteint 8,3M€ et correspond aux emprunts échus à rembourser en 2015 (pages 15 et 17). A noter que l'encours au 1^{er} janvier 2015 du seul budget principal atteindra 67,75M€ (pages 15) alors qu'il était de 68,75M€ au 1^{er} janvier 2014.

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires pour le conseil municipal du 20 novembre dernier mentionnait, en page 8, que la simulation budgétaire avait été établie sur la base des choix actuels de la collectivité, tels les modalités de gestion des services publics, le patrimoine détenu par la ville, le contexte législatif en vigueur qui s'impose à notre collectivité et sans anticiper une éventuelle extension du champ d'intervention de l'agglomération. Il est à noter que ces précisions restent valides pour les prévisions budgétaires du budget primitif 2015.

A – Section de Fonctionnement

Le budget primitif 2015 atteint 107,8 M€ (contre 111,5 M€ en 2014, soit une baisse de -3,3%) dont 86,8M€ en section de fonctionnement, soit 80,5% du budget total.

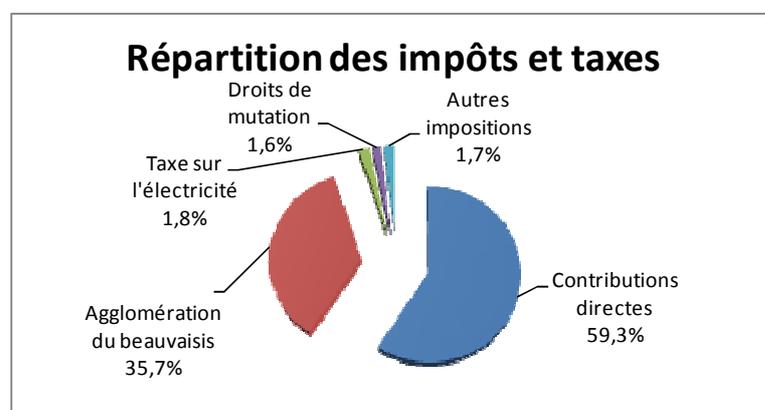
1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

Recettes de fonctionnement		rappel BP 2014	BP 2015	Variation
013	Atténuation de charges	716 748	888 364	23,9%
70	Produits des services	5 180 062	4 630 713	-10,6%
73	Impôts et taxes	60 940 279	61 574 234	1,0%
74	Dotations, subventions et participations	20 608 977	19 047 693	-7,6%
75	Autres produits de gestion courante	583 000	591 700	1,5%
76	Produits financiers	300	300	0,0%
77	Recettes exceptionnelles	14 000	24 000	71,4%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	144 573	5 973	-95,9%
Total recettes de fonctionnement :		88 187 939	86 762 977	-1,6%

1.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 71% des recettes réelles de fonctionnement et varie de +1% par rapport au BP 2014. Il est composé des principaux éléments suivants :



1.11 Contributions directes

Les contributions directes représentent 59% des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 36,5 M€. La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation (16,60%), de taxe foncière sur le bâti (35,66 %) et de la taxe foncière sur le non bâti (68,56 %).

Les taux d'imposition communaux 2015 à Beauvais resteront ainsi inchangés pour la 6^{ème} année consécutive, comme la municipalité s'y est engagée.

Si les taux arrêtés par la ville ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de :

- la revalorisation forfaitaire annuelle des bases (hypothèse de +0,9% retenue au vu de l'amendement au projet de la loi de finances 2015 déposé par le rapporteur général de la commission des finances de l'assemblée nationale) ;
- la progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements (estimation de +1,1%). En effet, les bases revenant à imposition en 2015 atteignent le niveau suivant :

Bases revenant à imposition ⁽¹⁾	Commentaires	2011	2012	2013	2014	2015
TFB : logements nouveaux et additions de constructions	article 1383 I et II	292 960	149 913	258 464	629 131	649 425
TFB : logement situés en zone franche urbaine de 3 ^{ème} génération	article 1383 c bis	0	0	112 676	210 871	148 028
Cumul des bases revenant à imposition :		292 960	149 913	371 140	840 002	797 453
Equivalence en nombre d'habitation (division par la valeur locative moyenne de l'année) :		210	105	254	563	539

⁽¹⁾ selon état fiscal 1387 TF-k

Ainsi, en 2015, ce sont l'équivalent de 539 nouveaux logements qui deviennent imposables.

Comme indiqué dans le rapport de présentation remis pour le débat d'orientations budgétaires au conseil municipal du 20 novembre dernier :

- s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la suppression de l'abattement de 30 % du foncier bâti des immeubles d'habitation à usage locatif des sociétés d'HLM est prévue par le PLF 2015 à compter de 2015, mais n'a pas été intégrée aux prévisions budgétaires compte tenu de l'incertitude qui pèse sur l'application de cette mesure (produit fiscal supplémentaire estimé à 440k€).
- s'agissant du foncier non bâti (FNB), l'article 1396 du CGI prévoit à compter de 2015, une majoration significative de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains constructibles appartenant à 28 unités urbaines dont celle de Beauvais, mais ce zonage pourrait être calqué sur le zonage applicable au dispositif PINEL pour l'investissement locatif, ce qui reviendrait à en exclure la zone urbaine de Beauvais. Aussi, là aussi, le produit fiscal issu de cette majoration n'a pas été pris en considération dans les prévisions budgétaires.

1.12 Les dotations versées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB)

Les dotations allouées par l'agglomération du Beauvaisis à la ville de Beauvais représentent 36% des impositions et taxes et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement			CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
73	7321	Attribution de compensation	20 540 734	19 286 979	19 286 979	19 286 979
73	7322	Dotation de solidarité communautaire	2 265 472	2 246 928	2 038 000	2 690 955

L'évolution de l'attribution de compensation de ces dernières années est liée aux transferts de compétences effectués en faveur de cet établissement. Pour 2015, aucun transfert n'ayant été décidé, le montant de l'attribution de compensation reste identique à celui de 2014.

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) créée par délibération de la CAB courant 2006, c'est une augmentation par rapport à son niveau de 2014 de +653k€ qui est anticipée pour tenir compte de la simulation budgétaire présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2015 de l'agglomération à la séance du conseil communautaire du 13 novembre 2014.

1.13 Autres éléments remarquables

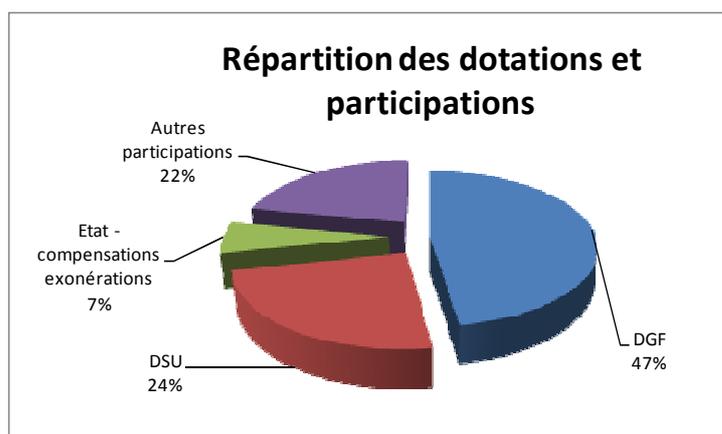
Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus pourraient atteindre 1 M€ en 2015, soit un montant identique à celui inscrit au BP 2014 : si la note de conjoncture immobilière des notaires de France d'octobre 2014 rappelle les estimations du conseil général de l'environnement et du développement Durable (CGEDD) et mentionne que le nombre de ventes de logements anciens sur 12 mois est en hausse de +9% sur un an, cette majoration sur le marché de l'ancien constatée au niveau national adossée au dynamisme du marché du neuf à Beauvais (cf. point 1.11) n'ont pas été pris en considération pour anticiper une hausse de cette prévision budgétaire. Il s'agit en effet de rester prudent et de n'opérer un ajustement qu'en cours d'année au vu des montants effectivement encaissés.

Rappelons par ailleurs que la réforme sur la taxe de l'électricité entrée en vigueur au 1er janvier 2011 a notamment pour effet de mettre fin au caractère facultatif de cette imposition. La prévision pour 2015 a maintenue au niveau de celle de 2014 (1.079 k€).

Aucune évolution n'est attendue pour ce qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui est estimée au même niveau qu'en 2014 (355k€). A contrario, s'agissant des droits de stationnement, une diminution est anticipée (450 k€ en 2015 contre 520k€ en 2014). Les autres impôts et taxes (taxes funéraires, droits de place, taxe sur les pylônes électriques) n'appellent pas d'observation particulière.

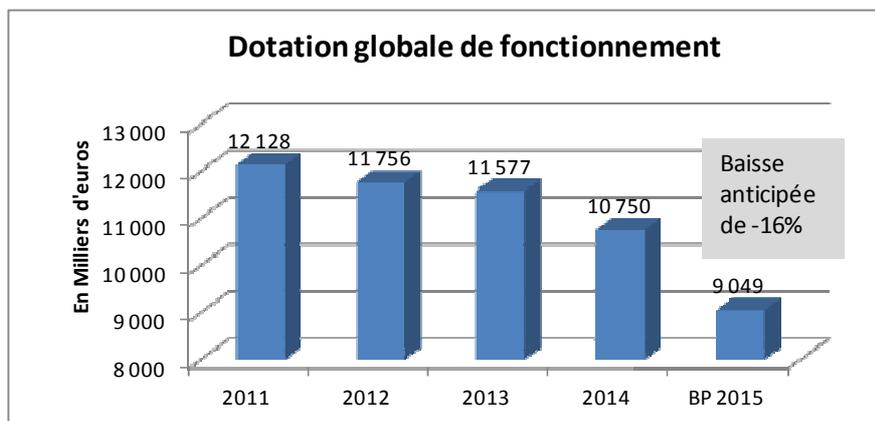
1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 22% des recettes réelles de fonctionnement et diminue de -7,6% par rapport au BP 2014. Il est composé des principaux éléments suivants :



1.21 Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire. L'évolution constatée ces dernières années est la suivante :



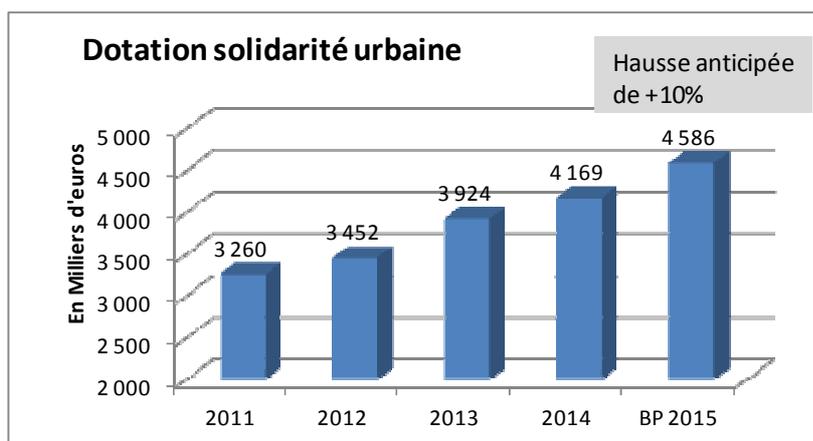
Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2015.

L'hypothèse retenue pour 2015 est une nouvelle baisse de -16% pour tenir compte de la décision de l'Etat de réduction de l'enveloppe dite « normée » des concours aux collectivités territoriales de 3,67md€.

On peut donc constater que c'est une perte de ressource par rapport à 2014 de 1,7M€ qui est attendue et qui totalise 3,1 M€ depuis 2011 ⁽¹⁾.

1.22 Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSUCS. Ce concours a progressé de la manière suivante ces dernières années :



Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2015.

Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Rappelons que depuis 2012, compte tenu de son classement issu de l'indice synthétique (247^{ème} en 2012, 234^{ème} en 2013 et 235^{ème} en 2014), la ville de Beauvais est éligible à la part « DSU cible » qui est passée de 136.510 € en 2012 à 412.421 € en 2013. Cette éligibilité à la part de « DSU cible » a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (élément développé au point 2.2.3 atténuation des produits).

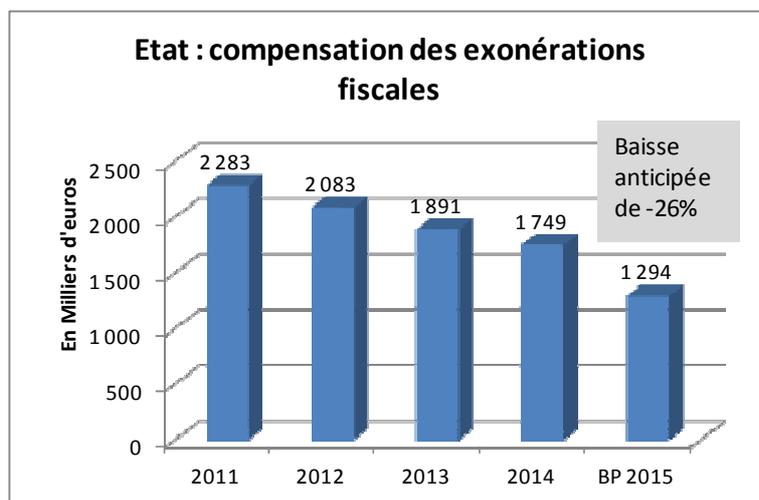
Pour l'année 2015, le projet de loi finances n'a prévu aucun changement des critères de cette dotation mais annonce une progression des dispositifs de péréquation horizontale deux fois plus importante que l'an dernier.

Ainsi, la DSU croît de +120M€ (au lieu de +60M€ en 2014), d'où une hausse anticipée pour 2015 de

+10% de la dotation escomptée pour la ville de Beauvais.

1.23 Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

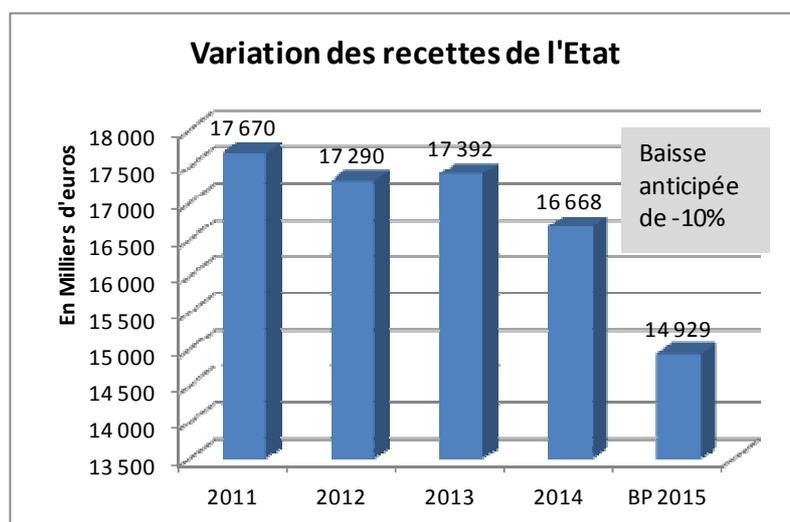
Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier bâti ou non bâti. Globalement, l'évolution a été la suivante :



Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2015.

On peut donc constater que c'est une perte de ressource par rapport à 2014 de 455 k€ qui est attendue et qui cumule près de 1M€ depuis 2011 ⁽¹⁾.

Concernant les dotations en provenance de l'Etat (point 1.21 à 1.23), le graphique qui suit synthétise les évolutions de ces dernières années :



Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2015.

On peut donc constater que c'est une perte de ressource globale par rapport à 2014 de 1,7M€ qui est attendue et qui totalise 2,7M€ depuis 2010 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ écart entre le montant à percevoir de 2015 et celui perçu de 2011.

1.24 Les autres évolutions remarquables

Concernant les autres subventions (articles 74718 à 7482 puis 7484 à 7488), celles-ci atteignent 4,17 M€ au BP 2015. La répartition de ces recettes est la suivante :

- Etat : 740 k€ ;
- Région : 95 k€ ;
- Département : 116 k€ ;
- Agglomération du Beauvaisis : 35 k€ ;
- Divers organismes : 3.180 k€ (provenant essentiellement de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse dont le montant de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ).

1.3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 est en diminution de -549k€ par rapport au BP 2014, baisse qui résulte des principales variations suivantes :

- de la diminution des remboursements de frais de personnel par l'agglomération du Beauvaisis (-0,5M€) qui s'explique avec la création de services communs (cf. explications au chapitre 012 dépenses de personnel) ;
- de l'augmentation de la prévision des recettes en provenance des usagers des services de restauration scolaire et des centre de loisirs (+360k€ aux articles 70632 et 7067) au vu des hausses de fréquentation et de la nouvelle grille tarifaire en matière de restauration scolaire adoptée au conseil municipal du 23 juin 2014.
- de l'anticipation d'une baisse des refacturations de chantiers de fouilles archéologiques (-440k€ aux articles 70684 et 7688).

Le chapitre 75 enregistre quant à lui une hausse de 8.700 € et atteint 591.700 € en 2015. Cette hausse de +1,5% de nos produits de gestion courante correspond à un ajustement de la prévision en matière de redevance des fermiers et des revenus des immeubles.

Le chapitre 013 enregistre une hausse de +170k€ par ajustement de la prévision au vu du montant réalisé en 2014. Le chapitre 77 n'appelle pas d'observation particulière.

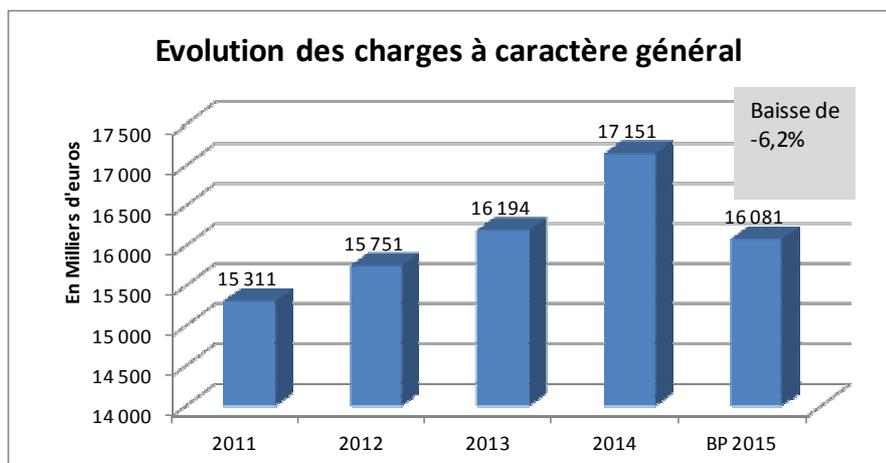
2 - Les dépenses de fonctionnement

Tout comme pour les recettes de fonctionnement, il peut être intéressant de mesurer, à l'aide d'un tableau, la décomposition des dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		rappel BP 2014	BP 2015	Variation
011	Charges à caractère général	17 150 775	16 080 881	-6,2%
012	Charges de personnel	48 957 254	48 950 899	0,0%
014	Atténuations de produits	258 230	383 720	48,6%
65	Autres charges de gestion courante	13 681 746	12 345 143	-9,8%
66	Charges financières (y/c ICNE)	2 610 000	2 460 000	-5,7%
67	Charges Exceptionnelles	60 000	91 000	51,7%
68	Dotations aux provisions (semi budgétaire)	50 000	200 000	300,0%
023	Virement à la section d'investissement	1 138 600	1 470 000	29,1%
042	(ordre)	4 281 334	4 781 334	11,7%
Total dépenses de fonctionnement :		88 187 939	86 762 977	-1,6%

2.2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



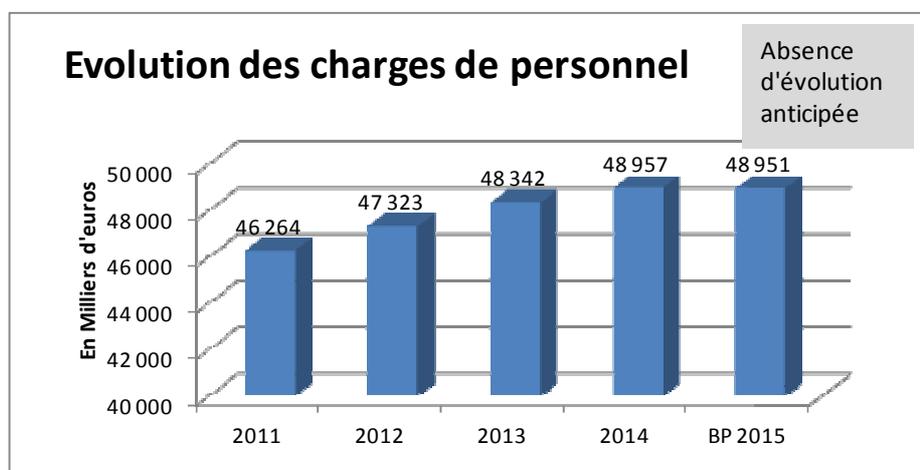
Nb : données issues des budgets primitifs

La variation des dépenses du BP 2014 au BP 2015 de -1.070 k€ provient essentiellement des ajustements à la hausse et à la baisse des crédits suivants :

- -560k€ au titre des travaux de fouilles archéologiques puisque la programmation annuelle 2015 est moindre que celle de 2014 (articles 605, 6135 et 617 pour l'essentiel) ;
- -493k€ de prestations de services (articles 6042 et 611) et de frais de communication (article 623) ;
- +92k€ de fluides (articles 60611 à 60622) ;
- -98k€ d'achats de diverses fournitures et petits équipements (article 60628 et 60632) ;
- -44k€ en frais de télécommunication (article 6262) dans le cadre d'une meilleure rationalisation de ces dépenses ;
- +22k€ de taxe foncière compte tenu du montant effectivement acquitté en 2014.

2.2.2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 60,8% des dépenses réelles de fonctionnement et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



Nb : données issues des budgets primitifs

L'absence d'évolution du niveau des dépenses de personnel par comparaison au BP 2014 s'explique par :

- l'évolution du périmètre de la mutualisation des services avec l'agglomération du Beauvaisis (avenant n°3) et la création de services communs, conformément aux dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2014. En effet, la communauté d'agglomération et la ville de Beauvais seront dotées au 1er janvier 2015 de services communs qui entraîneront le transfert de plein droit des agents de la ville à la communauté d'agglomération (effectif total de 79 agents, mais nombre susceptible d'évoluer) et donc une diminution de la masse salariale d'environ -3,5M€, compensée à hauteur de +2,7M€ avec l'augmentation des remboursements de frais de personnel en faveur de l'agglomération du Beauvaisis (article 6216) ;

NB : cette diminution des dépenses de personnel liée à ces transferts de personnel est aussi concomitante avec la diminution des remboursements de frais de personnel obtenus de l'agglomération du Beauvaisis (cf. chapitre 70 en recette de fonctionnement avec -0,5M€). Le solde de la diminution attendue de -0,3M€ (-3,5M€ + 2,7M€ +0,5M€) s'explique essentiellement par la non refacturation à l'agglomération des personnels transférés pour l'application du droit des sols.

- les augmentations de charges sociales et la revalorisation des catégories C (+500k€) ;
- l'effet du glissement vieillesse technicité (+200k€) ;
- les rémunérations d'emplois aidés (+200k€) ;
- une inscription pour aléas (+500k€) ;
- les suppressions de postes (-600k€).

2.2.3 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire totalise 384 k€ qui sont essentiellement dévolus à la contribution de la ville de Beauvais au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Les simulations du FPIC de l'année 2015 ne seront accessibles qu'à partir du mois de mai 2015.

Aussi, les simulations opérées sont établies à partir :

- des données communiquées par l'agglomération dans le cadre de ses orientations budgétaires et par application du dispositif « de droit commun »,

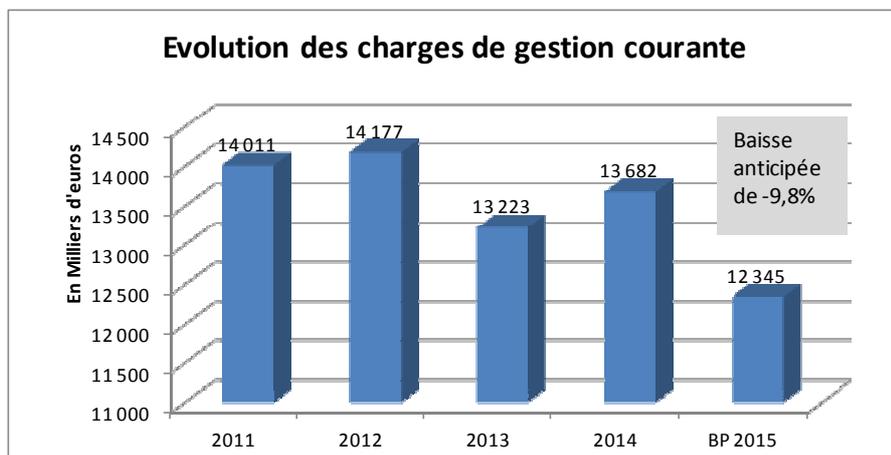
- de l'éligibilité de la ville de Beauvais à la part de DSU cible (cf. point 1.22 traitant de la DSU) qui impacte le montant de sa contribution au FPIC puisque les dispositions légales prévoient que le prélèvement dû par les communes classées de la 151^{ème} à la 250^{ème} places l'année précédente à la DSU cible, est minoré de 50 %. C'est donc une minoration de 50% de la contribution de la Ville de Beauvais qui est dorénavant anticipée jusqu'en 2016, la ville de Beauvais ayant été classée 235^{ème} en 2014.

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de l'enveloppe nationale du FPIC (en M€)	150	360	570	780	1 100
contribution CAB + communes membres	279 853	618 256	1 074 174	1 470 000	2 073 000
Part CAB	279 853	359 195	623 223	853 000	1 203 000
Part des communes	0	259 061	450 951	617 000	870 000
Part Ville de Beauvais	0	185 046	280 045	383 000	540 000

Compte tenu de la minoration de la contribution de 50% anticipée, la charge future qui pèsera sur le budget de la ville avoisinera les 540k€ lorsque le dispositif aura atteint sa maturité (à/c de 2016).

2.2.4 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 15,4% des dépenses réelles de fonctionnement et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



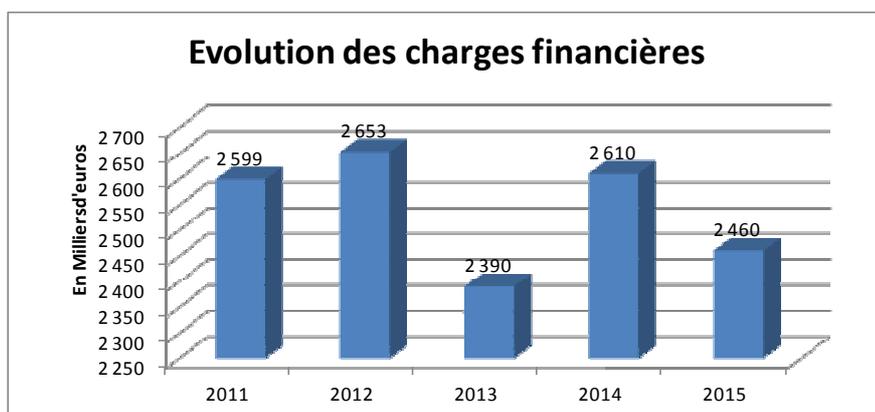
Nb : données issues des budgets primitifs. Le transfert du Théâtre du Beauvaisis (subvention allouée en 2012 de 1,1 M€) au 1/01/2013 explique la diminution constatée entre 2012 et 2013, transfert qui se traduit par une diminution à due concurrence de l'attribution de compensation allouée par l'agglomération (cf. point 1.2 des recettes de fonctionnement).

Ce chapitre totalise ainsi près de 12,4 M€ en 2015, montant en diminution par rapport à l'année 2014 (-1,3M€) et dont les principales données sont les suivantes :

- la reprise par l'agglomération des subventions allouées dans le cadre de la politique de la ville (-500k€) et de la prévention de la délinquance (-300k€). Ces domaines relèvent en effet des compétences de l'agglomération et ces dépenses sont donc intégrées au projet de budget 2015 de l'agglomération (cf. dispositions de la loi 2014-173 du 21 février 2014) ;
- la diminution de subventions allouées aux associations (-550k€) dans le cadre des mesures décidées pour la préservation des équilibres budgétaires de la ville au vu des diminutions des dotations de l'Etat ;
- l'augmentation de la subvention en faveur du budget annexe de l'Elispace (447k€ en 2014 et 470k€ en 2015 – cf. explications apportées pour ce budget annexe) ;
- l'augmentation du contingent du service incendie qui devrait atteindre 2,54 M€ en évolution de +1,6% ou +40k€ par rapport à la somme versée en 2014 ;
- la diminution des indemnités allouées aux élus municipaux (-16k€) ;
- la diminution de la subvention au CCAS (3,03M€ en 2014 et 2,98 M€ en 2015) qui traduit les efforts de gestion de cet établissement puisque l'intégralité du financement du « plan harmonie » et de la maison des familles reste assuré.

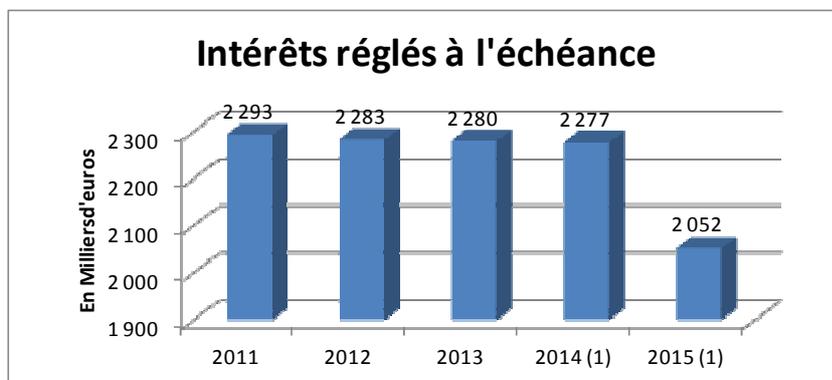
2.2.5 Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétées représentent 3% des dépenses réelles de fonctionnement et restent à un niveau similaire à celui constaté ces dernières années :



Nb : ensemble frais financiers (intérêts de la dette + ligne de trésorerie + indemnités renégociation emprunts). Données issues des budgets primitifs.

Ce sont près de 2,5 M€ d'intérêts qui sont budgétés au titre de l'année 2015, dont 2,35 M€ au titre des intérêts réglés à l'échéance (article 66111). Cette prévision de 2,35 M€ est supérieure au montant des intérêts tel que simulé au 28 novembre 2014 (2,05 M€ - voir graphique suivant), et se justifie par une « réserve » de 298k€ pour éventuellement s'acquitter des intérêts d'emprunts supplémentaires liés à une éventuelle hausse des taux d'intérêts ou à la contractualisation de nouveaux emprunts à échéances infra-annuelles dans le courant de l'année 2015.



Nb : données issues des comptes administratifs sauf ⁽¹⁾ simulation au 28/11/2014

Ainsi, le niveau des intérêts d'emprunts est en diminution en 2015 (-10%).

Le ratio « charges d'intérêts » sur population ressort à 39 € ⁽¹⁾ au BP 2015 de la ville de Beauvais alors qu'il était en moyenne de 46 € par habitant pour les villes de même strate ⁽²⁾, soit une **charge financière inférieure de -15% à la moyenne nationale.**

Le ratio « charge d'intérêts / charges nettes de fonctionnement » ressort à 2,52% ⁽¹⁾ au BP 2015 de la ville de Beauvais alors qu'il était en moyenne de 3,26% pour les villes de même strate ⁽²⁾. **La charge d'intérêts de la ville pèse donc moins lourdement sur son budget (- 23%).**

⁽¹⁾ 39€ = (2.460 k€ - 298k€) / 55.659 habitants et 2,52% = (2.460 k€ - 298k€) / 85.875 k€. Calculs opérés hors « réserve ».

⁽²⁾ ces moyennes sont issues des comptes administratifs 2013 des communes de la strate du site de Bercy-colloc.

Remarque : d'autres éléments de comparaison et d'analyse de la dette ont été mentionnés au chapitre 16 des recettes d'investissement.

2.2.6 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre des « charges exceptionnelles » atteint 91k€ et comprend pour des crédits nécessaires à l'annulation de titres de recettes sur exercice clos (40k€) et des bourses et prix (40k€) qui intègrent les opérations « permis de conduire citoyen » et « bourses initiatives citoyennes » allouées dans le cadre de la politique de la ville.

Une enveloppe de 200 k€ au titre des provisions semi-budgétaires, en prévision d'éventuels non recouvrement de créances a été budgétée, au vu du niveau des impayés constatés par le comptable public qui totalise près de 1,4M€. Certaines de ces créances sont anciennes (300k€ correspondent à des titres de recette antérieurs à 2008) et justifient la passation d'une provision compte tenu du risque de non recouvrement. Une annexe budgétaire à la maquette officielle (voir point IV annexes, état A4) détaille l'usage de ces crédits au cours des années passées.

L'augmentation du chapitre 042 « opérations de transferts entre sections » par rapport à 2014 (+500 k€) se justifie par le niveau des crédits nécessaires selon les plans d'amortissements des biens inventoriés. C'est donc un montant total de 4,8M€ qui est dévolu aux dotations aux amortissements.

Quant au virement en faveur de la section d'investissement, il atteint quant à lui 1,47 M€ et est en augmentation de +29% par rapport à 2014.

Ainsi, globalement, la part du fonctionnement affectée à l'investissement atteint 6,25M€, soit un montant en augmentation de +15% par rapport à celui de l'année antérieure (5,42M€) : cet accroissement du niveau de l'autofinancement est le résultat des orientations budgétaires fixées par la majorité municipale pour maîtriser l'évolution du niveau des dépenses de fonctionnement.

B - La section d'investissement

La section d'investissement totalise 21M€ et représente 19,5% du budget total.

1 - Les ressources d'investissement

Là aussi, un tableau permettra de mieux appréhender les grandes masses du BP 2015 :

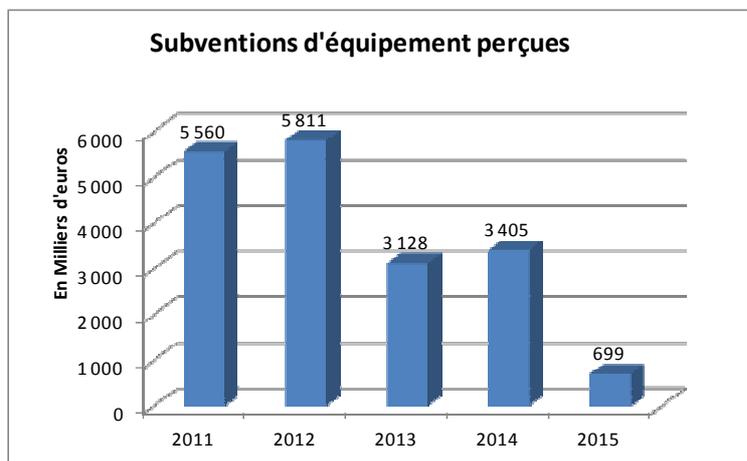
Recettes d'investissement		rappel BP 2014	BP 2015	Variation
10	Dotations et fds propres	4 150 000	2 750 000	-33,7%
13	Subventions d'investissement	3 404 509	699 000	-79,5%
16	Emprunts et dettes	9 706 000	8 359 000	-13,9%
27	Autres immobilisations financières	29 200	2 469 040	8355,6%
45	Opérations pr le cpte de tiers	10 000	10 000	0,0%
021	Prélèvement de la section de fct.	1 138 600	1 470 000	29,1%
024	Pdts de cessions	541 000	480 600	-11,2%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	4 281 334	4 781 334	11,7%
Total recettes d'investissement :		23 260 643	21 018 974	-9,6%

1.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 2,75 M€ en 2015 et se décompose en :

- 2M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est établie en tenant compte du relèvement du taux du FCTV) passant de 15,482% à 15,761% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2014 et d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 12,7M€.
- 750 k€ de taxe d'aménagement (TA). Rappelons que les montants perçus en 2012 et 2013 atteignent respectivement 792 k€ et 695 k€, d'où le choix de porter à 750 k€ le montant prévisionnel 2015.

1.2 Chapitre 13 – Subventions d'investissement

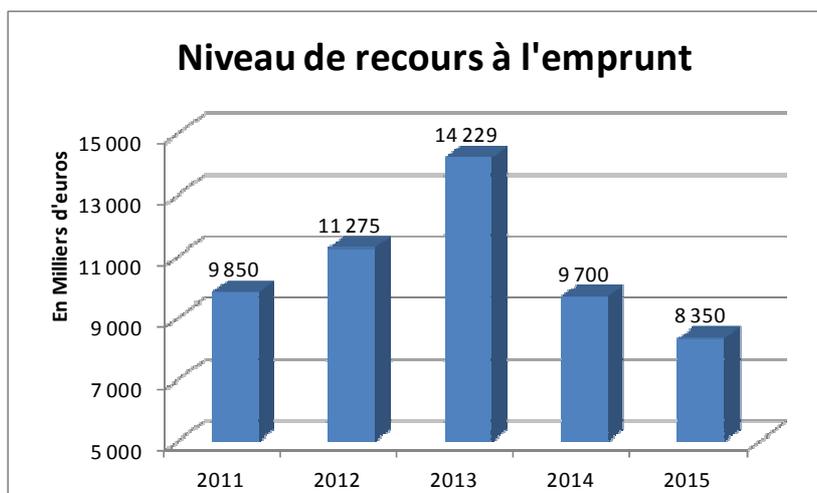


Nb : données issues des budgets primitifs

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement développé au point 2.2.2 « chapitre 20 à 23 Immobilisations, opérations d'équipement et 204 Subventions d'équipement », sauf pour ce qui concerne les 590 k€ de reversement par l'Etat du produit des amendes de police tel que prévu aux articles L2334-24 et suivants du CGCT.

Il faut donc relever la « quasi absence » de cofinancements de la part des différents partenaires historiques.

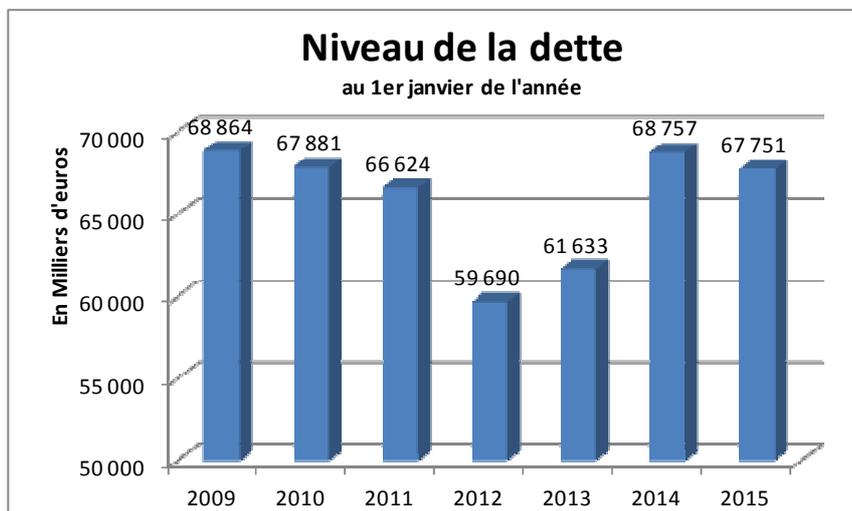
1.3 Chapitre 16 – Emprunts



S'agissant des emprunts nouveaux, l'inscription de 8,35 M€ en 2015 est inférieure à celle de ces dernières années afin de correspondre au niveau des remboursements d'emprunts dont les échéances sont programmées sur 2015.

Ainsi, l'objectif fixé dans le cadre de ces orientations budgétaires de **ne pas augmenter le niveau de la dette du budget principal de la ville et d'ajuster en conséquence le programme annuel d'investissement (cf. dépenses d'investissement)** a été atteint.

Au-delà des éléments communiqués dans le cadre du débat d'orientation budgétaire à la séance du conseil municipal du 20 novembre dernier, et plus précisément l'audit de la dette au 1/01/2015, les tableaux suivants mesurent et comparent l'évolution sur ces 6 dernières années de l'encours de la dette, de l'annuité, des intérêts courus échus et du remboursement en capital des emprunts :



Nb : données issues des comptes administratifs sauf 2014, simulation au 28/11/2014

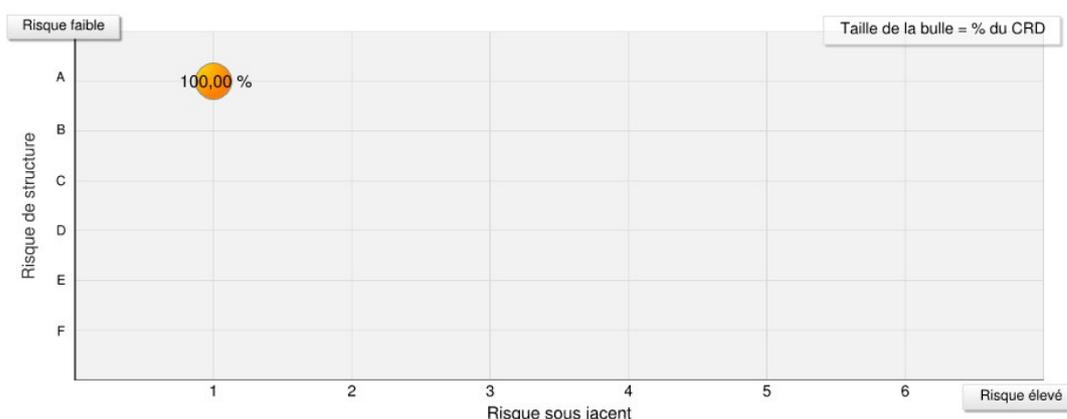
A noter la similitude du niveau de l'endettement entre les années 2009 et 2014 puis 2010 et 2015.

Le ratio « encours de la dette » sur population ressort à 1.217 € au BP 2015 de la ville de Beauvais alors que la moyenne des villes de même strate ⁽¹⁾ était de 1.440 €, soit un encours de la dette inférieur de -15% à celui de la moyenne nationale.

Le ratio « en cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement » ressort à 78,9% au BP 2015 de la ville de Beauvais alors la moyenne des villes de même strate ⁽¹⁾ était de 90,4%. L'encours de la dette de la ville est proportionnellement à son budget moindre (- 13%).

⁽¹⁾ 1.217 € = 67.751 k€ / 55.659 habitants. 78,8% = 67.751 k€ / 85.875 k€. Source : document les collectivités locales en chiffres année 2014 publié le 15 mai 2014 sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr / chapitre 4 "les ratios financiers obligatoires du secteur communal", point 8 - les principaux ratios financiers des communes par strate de population. Ce sont ces données de comparaison qui sont reprises au point C « ratios financiers définis à l'article R2313-1 du CGCT ».

Analyse des risques :



Ainsi, 100% de l'encours de la ville de Beauvais est sans risque alors que la moyenne du panel des villes comparables ressort à 83,70% et 0% de l'encours de la ville de Beauvais est soumis à un risque faible, limité, marqué ou élevé alors que la moyenne du panel ressort à 16,3%.

Analyse par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	46 529 930 €	68,68%	3,81%
Variable	11 476 952 €	16,94%	1,64%
Livret A	9 744 097 €	14,38%	1,99%
Ensemble des risques	67 750 979 €	100,00%	3,18%

Ainsi, le taux moyen payé simulé atteint 3,18%, avec un maximum de 3,81% pour les emprunts à taux fixe et un minimum de 1,64% pour les taux variables.

1.4 Les autres Chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les évolutions des chapitres 040 (contrepartie du 042) et 021 (contrepartie du 023) sont expliquées en dépenses de fonctionnement. Les prévisions en matière de cessions d'immobilisations (481 k€ au chapitre 024) tiennent compte de la cession vente centre commercial Clairefontaine, des habitations du 56 rue Mathéas et rue J. Isaac.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » correspond au paiement de la créance de près de 2,5M€ pour la cession de la place du jeu de paume. Il faut en effet rappeler que ce sont au total 4,2M€ qui seront encaissés par la ville au titre de la cession de cette place, hors remboursement des fouilles, avec comme le prévoit l'acte de vente, un premier paiement "au comptant" effectué à la signature de l'acte de vente (2,16M€ en janvier 2013) et le solde (2,04M€ HT ou 2,44M€ TTC) au plus tard 30 mois après la signature de l'acte de vente, soit en juillet 2015.

2- Les emplois d'investissement

Le tableau qui suit liste les chapitres budgétaires du BP 2015 :

Dépenses d'investissement		rappel BP 2014	BP 2015	Variation
13	Remb. Subventions	0	46 500	-
16	Emprunts et dettes assimilées	7 656 000	8 451 000	10,4%
20 à 23	Opérations d'équipement	15 450 070	12 505 501	-19,1%
45	Opérations pr le cpte de tiers	10 000	10 000	0,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	144 573	5 973	-95,9%
Total dépenses d'investissement :		23 260 643	21 018 974	-9,6%

2.2.1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

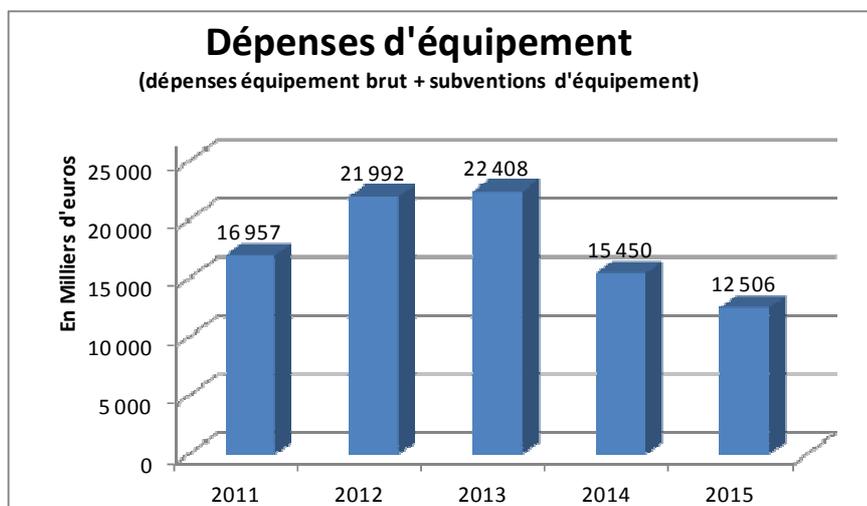
La simulation au 28/11/2014 aboutit à un remboursement en capital des emprunts en 2015 de 7,84 M€ alors que l'inscription budgétaire a été faite à hauteur de 8,35 M€⁽¹⁾, ce afin de disposer d'une marge de 510k€ pour faire face aux fluctuations des remboursements en capital des emprunts souscrits à taux variable et à annuité constante, ou permettre des remboursements d'emprunts à échéance infra annuelles qui seraient souscrits au cours de l'année 2015.

⁽¹⁾ le total du chapitre 16 atteint 8,45M€, mais intègre 9k€ à l'article 165 au titre de cautions et 92k€ à l'article 16876 pour le paiement par l'OPAC de l'acquisition du 17/06/14 du salon de coiffure Bellevue (échéance février 2015).

Remarque : Les éléments de comparaison et d'analyse de la dette ont été regroupés au chapitre 16 des recettes d'investissement afin d'en donner une vision globale.

2.2.2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations, opérations d'équipement et 204 Subventions d'équipement

Ces chapitres totalisent plus de 12,5 M€ en 2015, montant en repli par rapport à ceux atteints ces dernières années :



Le tableau qui suit reprend les autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) telles que ajustées dans le cadre du BP 2015 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée	Révision exercice 2015	Total cumulé	CP antérieurs (cumul au 31/12/14)*	CP exercice 2015 (BP)	Restes à financer 2016	Restes à financer (>2016)
18	Participation aux travaux d'aménagement des abords de la Cathédrale	1 684 800		1 684 800	842 400	0	280 800	561 600
42	Cœur de Ville aménagt Place des Halles (Halle couverte)	2 500 000		2 500 000	291 014	0	2 200 000	8 986
44	Cœur de Ville aménagement Place Jeanne Hachette	5 000 000		5 000 000	300 000	4 000 000	700 000	0
45	Cœur de Ville aménagement zone 20		2 055 000	2 055 000		555 000	1 500 000	0
46	Réhabilitation d'une crèche		1 000 000	1 000 000		50 000	900 000	50 000
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)		1 300 000	1 300 000		100 000	1 200 000	0
48	Vestiaires stade P Omet		530 000	530 000		280 000	250 000	0
Total >>>		9 184 800	4 885 000	14 069 800	1 433 414	4 985 000	7 030 800	620 586

NB : plusieurs AP/CP ne sont pas mentionnées dans le tableau qui précède car elles sont à clôturer dans le cadre de l'adoption du compte administratif 2014 et ne sont donc pas concernées par des ouvertures de crédits en 2015.

Le tableau qui suit liste les principales opérations inscrites au programme d'investissement 2015 de la ville de Beauvais :

Opérations d'investissement	Crédits de paiement 2015
Aménagement place Jeanne Hachette dans le cadre de l'opération "cœur de ville, cœur de vie"	4 000 000
Plan maxivoirie dont aménagement sécurité routière	1 758 000
Acquisitions murs, indemnités évictions et transfert des commerçants dans le cadre de L'ANRU (1)	606 500
Aménagement zone 20 dans le cadre de l'opération "cœur de ville, cœur de vie"	555 000
Plan informatique écoles et équipements des services municipaux	500 000
Programmation annuelle travaux dans les écoles maternelles et primaires	405 000
Travaux sur les installations de chauffage pour leur amélioration	371 830
Participation déviation RN31	286 000
Vestiaires stade P Omet	280 000
Renouvellement véhicules	260 000
Prg annuel éclairage public dont crédits ouverts dans le cadre du plan action quartiers (PAQ) (2)	200 000
Enveloppe travaux de proximité entrant dans le cadre du plan action quartier (PAQ) (2)	170 000
Matériels et outillage régie des services techniques dont service des espaces verts	160 000
Ensemble travaux sur réseaux rivières, confortement berges, fontaines, installations techniques	150 000
Rénovation et gros entretien CLSH	150 000
Lancement étude pour un plan de réhabilitation des gymnases dans le cadre d'un contrat de performance énergétique	120 000
Digital Mobile Radio pour police municipale	120 000
Mobilier scolaire et enfance	110 000
Travaux vidéo protection (plan 100 caméras)	110 000
Travaux dans les crèches	100 000
Maison de quartier Saint Lucien	100 000
Travaux pour futures archives municipales à l'école Buisson	100 000
Développer et rénover les jardins familiaux	80 000
Travaux sur les aires de jeux	75 000
Travaux dans les cimetières	60 000
Travaux sur les pistes cyclables	60 000
Gros entretien équipements culturels	50 000
Entretien bâtiments culturels	50 000
Travaux de jalonnement	50 000
Requalification espaces verts	40 000

(1) opération ANRU sur le site Beauvais-Saint-Jean.

(2) de la même manière, le plan action quartiers (PAQ) est intégré dans le projet de budget 2015 au travers de différentes lignes budgétaires dont les principaux éléments sont signalés dans le tableau qui précède.

Il faut par ailleurs relever que l'ensemble des travaux relatifs à l'accessibilité des ERP est valorisée à hauteur de 383 k€. Cette valorisation constitue la provision du futur agenda d'accessibilité programmée patrimoine (Ad'Ap) et se décompose de la manière suivante :

operation	nature	DEPENSES	RECETES	Ad'Ap patrimoine	
		montants TTC	base HT	TAUX	prorata travaux accessibilité TTC
ARAGON tranche 1	travaux	300 000,00 €		8%	24 000,00 €
BUISSON	travaux	100 000,00 €		8%	8 000,00 €
OMET vestiaires	travaux	280 000,00 €		8%	22 400,00 €
Maison de quartier Saint Lucien	travaux	100 000,00 €		8%	8 000,00 €
ALSH	travaux	100 000,00 €		8%	8 000,00 €
HOTEL DE VILLE	travaux de mise en accessibilité des lieux de travail	313 080,95 €	237 165,79 €	FIPHFP 91%	100% 313 080,95 €
TOTAL		1 193 080,95 €			383 480,95 €

2.2.3 Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

Le crédit ouvert au chapitre 45 de 10k€, que l'on retrouve à l'identique en recette d'investissement, permet au maire d'agir en lieu et place de propriétaires, pour leur compte et à leurs frais, dans le cadre d'une procédure de péril imminent.

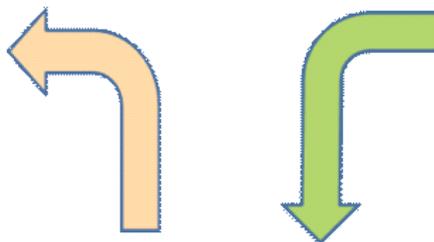
Les 6k€ inscrits au chapitre 040 correspondent aux amortissements des subventions d'équipement reçues.

**C - Répartition sur 100 euros du budget et ratios
définis à l'article R2313-1 du CGCT.**

REPARTITION SUR 100 EUROS DU BUDGET PRIMITIF 2015 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)

Répartition des dépenses sur 100€

	BP 2014	BP 2015
Sécurité	8,26%	8,82%
Culture	5,73%	5,38%
Sport et jeunesse	19,58%	18,24%
Actions sociales, logement, économie	8,50%	8,87%

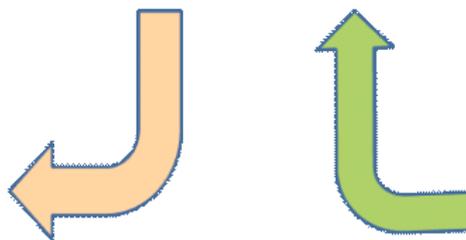


Répartition des recettes sur 100 €

	BP 2014	BP 2015
Impôts locaux et taxes diverses (2)	38,16%	39,73%
Agglo du beauvaisis (3)	20,17%	22,71%
Etat (4)	21,04%	18,10%
Département	1,14%	0,13%
Région	0,60%	0,09%
Autres subventions dont CAF	3,05%	3,06%
Cessions foncières	0,51%	2,91%
Usagers (5)	2,89%	2,94%
Emprunts	9,16%	8,22%
Divers (6)	3,28%	2,11%



Aménagements urbains	23,80%	23,66%
Enseignement	17,32%	17,10%
Relation aux usagers (1)	6,00%	6,01%
Dette	9,69%	10,72%
Divers	1,12%	1,20%



(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

(2) **les impôts locaux** comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, **les taxes diverses**, dont la taxe sur l'électricité, la taxe d'aménagement, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de stationnement, de place, les droits de mutation etc.

(3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés

(4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat

(5) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 447	1 346
2	Produit des impositions directes/population	656	619
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 559	1 593
4	Dépenses d'équipement brut/population	217	400
5	Encours de dette/population	1 217	1 440
6	DGF/population	245	314
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,80%	56,80%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	-	-
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	135,51%	118,32%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101,84%	92,40%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,93%	25,10%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	78,09%	90,40%

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus.

(3) Source : document les collectivités locales en chiffres année 2014 publié le 15 mai 2014 sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr / chapitre 4 "les ratios financiers obligatoires du secteur communal", point 8 - les principaux ratios financiers des communes par strate de population. Ce sont ces données de comparaison qui sont reprises au point C « ratios financiers définis à l'article R2313-1 du CGCT ».

BUDGETS ANNEXES

A – Eau

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
70	70128	Autres redevances et taxes	1.100.000	1.100.000	Estimation du produit de la surtaxe de l'eau.
77	777	Quote-part subv.	18.800	18.800	Amort. subventions d'équipement reçues.
-	-	Total :	1.118.800	1.118.800	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
011	604	Achats d'études	20.000	10.000	-
011	6287	Remboursement de frais	42.813	40.925	Remboursement de charges au budget de l'assainissement de la CAB selon convention de mutualisation des services.
012	-	Charges de personnel hors 6218	134.844	106.996	Rémunérations des personnels affectés à ce budget annexe. Diminution expliquée par le congé parental d'un agent.
012	6218	Autres personnels extérieurs	27.700	28.658	Remboursement de charges de personnel au budget de l'assainissement de la CAB selon convention de mise à disposition de personnel
66	-	Charges financières	135.000	77.000	80k€ d'intérêts réglés à l'échéance et -3k€ d'intérêts courus non échus (cf. point 3 dette).

023	023	Virement à la section d'investissement	252.000	150.000	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement.
68	6815	Dot. prov. pour risques et charges	0	195.000	Abondement de la provision au titre de la requête déposée par la société SEAO le 7 février 2014 devant le tribunal administratif d'Amiens pour l'obtention d'une indemnisation du préjudice subi à la suite de l'annulation par la cour administrative de Douai du contrat de délégation de service public du 14/11/2007.
042	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489.020	493.220	Dot. amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques
-	-	Autres dépenses diverses	16.836	17.001	Autres achats et fournitures
-	-	Total :	1.118.800	1.118.800	

2 - Section d'investissement

2.1 Ressources

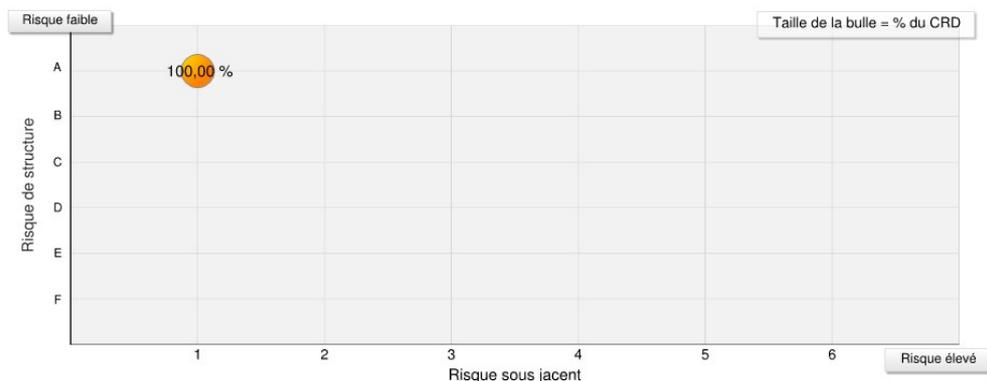
Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
16	1641	Emprunts en €	652.280	734.580	Recours à l'emprunt pour équilibre de la section d'investissement.
021	021	Virt. en provenance fct	252.000	150.000	Excédent du fct affecté à l'investissement
040	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489.020	493.220	Dotations aux amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques (contrepartie en dépenses de fonctionnement).
041	21531	Réseaux d'adduction d'eau	250.000	250.000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie un emploi en investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
27	2762	Créance transfert droits déduction TVA	250.000	250.000	Créance sur transfert du droit à déduction de TVA.
-	-	Total :	1.893.300	1.877.800	

2.2 Emplois

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
16	-	Emprunts et dettes assimilés	360.000	345.000	Remb. du capital des emprunts souscrits et à souscrire sur ce budget (cf. point 3 sur la dette)
20/21	20.21	Immobilisations corporelles	4.500	4.000	Acquisition de mobilier, logiciels et matériels divers
23	2313	Construction	260.000	260.000	Travaux d'amélioration sur les châteaux d'eau, réservoirs et bache de reprise.
23	2315	Installation	1.000.000	1.000.000	Travaux de renforcement du réseau
041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	250.000	250.000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie une ressource d'investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres dépenses diverses	18.800	18.800	Amortissement des subventions d'équipement reçues (contrepartie en recettes de fct).
-	-	Total :	1.893.300	1.877.800	

3 – Endettement

Analyse des risques :



L'intégralité des emprunts souscrits (100%) sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins risquée.

Analyse par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	831 752 €	34,20%	4,24%
Variable	1 600 000 €	65,80%	1,47%
Ensemble des risques	2 431 752 €	100,00%	2,42%

Ainsi, le taux moyen payé simulé atteint 2,42% au lieu de 2,57% au 1/01/2014, avec un maximum de 4,24% pour les emprunts à taux fixe et un minimum de 1,47% pour les taux variables.

Nb : l'état de la dette du budget annexe de l'eau totalise 310k€ de remboursements en capital et 69k€ d'intérêts échus alors que les inscriptions budgétaires atteignent réciproquement 345k€ et 80k€ : cette marge au niveau des remboursements en capital et des intérêts permet de faire face aux éventuels variations de taux et/ou au paiement d'une échéance d'un nouvel emprunt souscrit courant 2015.

B – Régie Exploitation Elispace

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
70	70878	Remboursement frais par d'autres redevables	100.000	100.000	Facturation frais annexes à la location.
75	752	Revenus des immeubles	153.000	156.000	Location de la salle. Recettes estimées selon le calendrier prévisionnel de réservation pour 2015.
75	7552	Prise en charge déficit par budget principal	447.000	470.000	Subvention en provenance du budget principal ;
-	-	Autres recettes de fonctionnement diverses	0	5.712	Amortissement subvention d'équipement en provenance du budget principal.
-	-	Total :	700.000	731 712	

1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
011	-	Charges à caractère général	332.202	344.767	Ensemble de dépenses contribuant à l'activité, tels les consommations d'énergies (95k€), la maintenance des matériels (38k€), les frais de gardiennage (58k€), les frais de nettoyage des locaux (15k€) et la facturation des frais d'administration générale du budget principal (89k€).
012	-	Charges de personnel	331.148	356.184	Rémunérations des personnels affectés à cet équipement.
023	023	Virement à la section d'investissement	8.845	0	Excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement.
-	-	Autres dépenses de fct.	27.805	30.761	Dont dotations aux amortissements
-	-	Total :	700.000	731.712	

2 - Section d'investissement

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
021	021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	8.845	0	Excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie du 023)
13	13141	Communes	0	30.000	Subvention en provenance du budget principal
040	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27.755	30.761	Dotations aux amortissements des biens renouvelables, tels le mobilier, matériel (contrepartie du 042)
-	-	Total :	36.600	60.761	

2.2 Emplois

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Explications
20-23	-	Dépenses d'équipement brut	36.600	55.049	Renouvellement matériels et mobilier et travaux
-	-	Autres dépenses d'investissement diverses	1	5.712	Amortissement des subventions d'équipement.
-	-	Total :	36.600	60.761	